

### Délibération **2023 CS 21** du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

#### **Objet : Budget primitif 2023**

L'an deux mille vingt-trois le 4 avril, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 29 mars 2023, se sont réunis à la salle des fêtes de la Mairie d'Apt, sous la présidence de Dominique SANTONI.

- Le quorum était atteint avec 64 votants :
- 41 membres titulaires présents,
- 6 membres suppléants présents,
- 17 membres représentés.

#### **Etaient présents :**

**Mesdames** Dominique SANTONI, Pierrette FRIMAS, Sabrina CAIRE, Béatrice GRELET, Monique CHABAUD, Arlette LEROY, Solange FOUVET, Véronique MILESI, Bérengère LOISEL-MONTAGNE, Valérie PEISSON, Anne-Marie LOISON, Charlotte CARBONNEL, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Marina AUGIER, Sylvia STEINLE, Viviane DARGERER, Marion MAGNAN, Elisabeth AMOROS, Noëlle TRINQUIER

**Messieurs** Mickaël CAVALIER, Vincent DEMEYERE, Pascal RAGOT, Lionel MORARD, Patrick PEYTHIEUX, Patrick COURTECUISE, Sébastien TROUSSE, Philippe ANGELETTI, Romain FERRARI, Alain FERETTI, Alessandro POZZO, Michel BESTAGNO, Grigori GERMAIN, Thierry GARCIN, Jean-Pierre PETTAVINO, Jean-François DUBOIS, Bernard LABBAYE, Sylvain D'APUZZO, Antoine SCARDAMAGLIA, Fabien GERVAIS-BRIAND, François DUPOUX, Marc BOTTERO, Pierre EVEN, Richard ROUZET, Roland GIRAUD, Jean AILLAUD, Frédéric SACCO, Christian CHIAPPELLA

#### **Avaient donné pouvoir :**

##### **Madame**

Gaëlle LETTERON à Madame Charlotte CARBONNEL  
Suzanne BOUCHET à Madame Dominique SANTONI  
Catherine SERRA à Monsieur Frédéric SACCO  
Béatrice TERRASSON à Monsieur Fabien GERVAIS-BRIAND  
Michèle MALIVEL à Madame Marina AUGIER  
Laurence LE ROY à Madame Monique PAQUIN  
Solange PONCHON à Monsieur Jean AILLAUD

##### **Monsieur**

Jean-François LOVISOLO à Madame Noëlle TRINQUIER  
Nicolas HUMBERT à Madame Elisabeth AMOROS

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex  
Tél : 04 90 04 42 00 • [contact@parcduluberon.fr](mailto:contact@parcduluberon.fr) • [f](#) [i](#) [in](#) • [www.parcduluberon.fr](http://www.parcduluberon.fr)

Sergio ILOVAISKY à Madame Marie-Elisabeth CHRISOSTOME  
Didier CHAMPOURLIER à Madame Valérie PEISSON  
Georges FAUCOINEAU à Madame Valérie PEISSON  
Patrice VARAIRE à Monsieur Antoine SCADAMAGLIA  
Michel NOUVEAU à Monsieur Patrick COURTECUISSÉ  
Patrick MERLE à Madame Monique CHABAUD  
Roland PETIET à Monsieur Marc BOTTERO  
Georges BOTELLA à Monsieur Jean AILLAUD

**Etaient excusés :**

**Madame**

Ghislaine PINGUET, Delphine CRESP, Hélène BLEUZEN, Geneviève MOREL-HAMOT, Amélie JEAN, Jacqueline BOUYAC, Claire ARAGONES

**Monsieur**

Serge VANNEYRE, Jacques MACHEFER, Jérôme PELLEGRIN, Kévin ROLANDO, Luc MILLE, Paul COPETE, Théo FONTAINE, Jean-Pierre SERRUS, Marc DUVAL, Pierre FISCHER

**Etaient absents :**

**Madame** Mireille SUEUR, Yolande PRIMO, Catherine NOLLET, Valérie BARDISA, Laurie SARDELLA, Elisabeth JACQUES, Valérie DELPECH

**Monsieur** Jean-Luc MIOLA, Thierry RICHARME, Emmanuel LUTHRINGER, Thomas FIASCHI, Jacques PENZA, Jean-Pierre GERAULT, Grégory BALLIN, Bernard BRIFFAULT, Michel GASQUET, Pierre POURCIN, Nicolas ISNARD, Cyril JUGLARET, Christian GIRARD

**Etait présent sans voix délibérative :**

Didier GARCIA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le débat d'orientation budgétaire du Comité Syndical du 14 Mars 2023 ;

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration, Personnel en date du 28 mars 2023 ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à la majorité des voix exprimées avec deux (2) oppositions et une (1) abstention de :

- **D'APPROUVER** le budget primitif de l'exercice 2023 comprenant ses annexes, qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour chacune des deux sections de la manière suivante :  
section de fonctionnement : **5 055 800,00**  
section d'investissement : **5 049 300,00**
- **D'ADOPTER** les projets d'actions proposés ainsi que leurs plans de financement ;
- **D'AUTORISER** la Présidente à signer tous les documents et conventions nécessaires pour mener à bien ces opérations dans la limite des crédits inscrits.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Conformément à l'article L 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal Administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères CS 88010 – 30941 NIMES CEDEX 9)

Envoyé en préfecture le 05/04/2023  
Reçu en préfecture le 05/04/2023  
Affiché le  
ID : 084-258402346-20230404-2023CS21REC-DE

dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et ans que dessus.

Pièce jointe : Annexes

La Présidente  
  
Dominique SANTONI  
